



Adapter une maison au grand âge ou au handicap

Notre mobilité peut se réduire ponctuellement à la suite d'un accident, plus durablement avec une maladie, ou tout simplement avec l'âge. Anticiper ces facteurs dès la réhabilitation d'un bâtiment peut faciliter une adaptation ultérieure. Si les adaptations mineures sont aisées à réaliser, la mise en accessibilité induit souvent une transformation plus importante du bâti.

Anticiper d'éventuels besoins

Un projet de réhabilitation doit pouvoir intégrer les besoins actuels et futurs de ses habitants. Une adaptation mineure doit pouvoir être possible pour continuer à vivre dans sa maison. À l'intérieur, une transformation facile de la salle de bain, une circulation ample entre les pièces, ou encore la possibilité de disposer d'une unité de vie (cuisine, séjour, chambre, salle de bain-toilettes) sur un même niveau sont autant de critères à intégrer dès la réhabilitation d'un logement. À l'extérieur, une réflexion sur les déplacements est à envisager : prévoir des surfaces praticables pour un fauteuil roulant, des seuils encastrés, d'éventuelles intégrations de rampes, etc.

Transformer le bâti avec précaution

L'adaptation d'un logement ancien se heurte souvent à la configuration des lieux. Il convient d'analyser la situation pour trouver la solution la plus adaptée. Lorsque le rez-de-chaussée est trop étroit, une extension peut être envisagée (cf. fiche n°10). Un bâtiment neuf pourra accueillir une nouvelle entrée plus spacieuse et intégrer des dispositifs adaptés (rampes, main courante, seuils...). Dans un bâtiment vaste, le transfert des usages de l'étage au rez-de-chaussée est à envisager. La recomposition des volumes peut être nécessaire, notamment pour le passage d'un fauteuil roulant. Une salle d'eau et des toilettes contiguës peuvent être rassemblées pour ouvrir des espaces de circulation plus larges. Le changement de fonction de pièces peut entraîner



le besoin de nouvelles ouvertures qui doivent être réalisées dans le respect de l'architecture ancienne et de la stabilité structurelle de l'édifice (cf. fiche n°3). Dans certains cas, l'opération de mise en accessibilité du logement semble très onéreuse et inadaptée au bâtiment ; ces facteurs peuvent aussi inciter à changer de résidence.

Choisir des équipements adaptés

Le choix des équipements et de l'énergie de chauffage est primordial pour un fonctionnement satisfaisant du logement. L'entretien et la manutention doivent être adaptés à la capacité physique à court et moyen terme de l'occupant.